

1 des 2 exemplaires à conserver pour la Bib. S. H. A. S.

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE SENLIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1877)

60° Vol.

COMPTES RENDUS

ANNÉE 1951





SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET
D'ARCHÉOLOGIE DE SENLIS

Notice :

12706

CB :

7399

SHAS



0 000000 073998

1951

BULLETIN MENSUEL

DE LA

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

(Ancien Comité Archéologique)

FONDÉE EN 1862

Reconnue d'utilité publique en 1877

Siège social : 10, rue du Haubergier, à SENLIS



Bureau : *Président* : D^r R. Bénard ;

Vice-Présidents : Chanoine Dupuis, M. G. Lanier ;

Secrétaire général : M. H. Journé ;

Secrétaires : Abbé Lemonnier, Mlle Dugas ;

Trésorier : W. Marot. — *Conservateur* : D^r Dautheuil.

La Société se réunit le deuxième dimanche de chaque mois (sauf en Août et Septembre), à 14 h. 30, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Toute la correspondance doit être adressée au Siège social. Les cotisations doivent être envoyées à M. W. Marot, trésorier, 11, rue de Beauvais, à Senlis. C.C.P. Paris 700-90.

Séance du 11 Février

Admission : M. Marius Michelot, de Paris.

Séance du 11 Mars

Décès : M. Abel Verdeau, trésorier honoraire de la Société.

Séance du 8 Avril

Admissions : Mme et Mlle Toufflet, de Paris ;

Décès : M. Paul de Leusse.

Séance du 14 Octobre

Décès : M. Collemant, de La Neuville-en-en-Hez.

Séance du 11 Novembre

Admission : M. Raymond Lefèvre, inspecteur général des Eaux et Forêts à Chantilly.

AVIS AUX SOCIÉTAIRES

Les Sociétaires peuvent acquitter dès maintenant leur cotisation pour 1952 (50 francs pour la cotisation simple, 250 francs pour la cotisation avec abonnement au Bulletin) entre les mains de M. W. Marot, trésorier, 11, rue de Beauvais, à Senlis. C.C.P. Paris 700-90.

Séance du 14 Janvier 1951

Présidence du D^r R. Bénard

**I. - CONSTITUTION DU MONASTERE
DE LA PRESENTATION A SENLIS (suite)**

par Mademoiselle Cordier

II. - LE CONVENTIONNEL ANDRE DUMONT (1764-1838)

par le D^r R. Bénard

Après avoir exposé, dans les séances du dernier trimestre 1950, les diverses activités du Conventionnel André Dumont dans l'Oise, le conférencier en étudie les causes profondes en faisant la synthèse de son existence. Malgré ses multiples variations, notées dans le « Dictionnaire des Girouettes » (Restauration), on doit y reconnaître une remarquable unité.

Eugène Lamy met ce fait en lumière en distinguant dans cette existence deux mobiles qui l'expliquent parfaitement : une nature voluptueuse, avouée par Dumont 'ui-même (compte rendu justificatif) et la haine formelle de toute religion : « Proscrire Dieu, parce que « Dieu ramènerait le devoir ; c'est toute l'unité de la politique, la vie « tout entière de Dumont. »

Volupté et athéisme sont les deux liens qui unissent tous les actes et expliquent toutes les énigmes de cette vie mouvementée. La loi morale qui lui permet de rejeter toute contrainte de la foi chrétienne, Dumont l'a trouvée dans l'Encyclopédie. Pas d'au-delà, donc la seule vie qui existe, c'est la vie terrestre dont il faut jouir pleinement.

Aussi, pense-t-il à son existence personnelle avant tout ; dans les circonstances troublées, il se met du côté du plus fort, des forcenés, en laissant tomber les modérés. Il s'associe à la Montagne pour en tirer un profit, vote la mort du Roi, la proscription des Girondins. Résultat : sa nomination de proconsul dans son pays d'origine, Amiens.

Il est sanguinaire, mais il sait prévoir l'avenir : donc, féroce en paroles, modéré dans ses actes ; l'avenir est ménagé, et il a soin de dire qu'en emprisonnant, il sauve de la mort. L'emprisonnement toutefois permet à Dumont de prendre les biens des prisonniers et l'honneur de leurs femmes et de leurs filles. Par contre pas de pitié pour les prêtres et les religieux ; les Carmélites de Compiègne en ont su quelque chose !

A Amiens, soixante-quatre insermentés se trouvaient réunis dans une maison silencieuse d'un faubourg retiré. Dumont les fait lier deux à deux, les enferme dans la maison d'arrêt après les avoir fait traverser la ville. Pour les assermentés et députés, il exige le mariage, sinon il les traite si durement que le Comité de Salut public, le 3 Brumaire an II, le rappelle à plus de modération dans son fanatisme...

C'est encore cette haine qui, le 9 Thermidor, lui dicte sa conduite à l'égard de Robespierre, déiste, et partisan du Culte de l'Être Suprême et de l'Immortalité de l'Âme. Pas de Dieu. André Dumont mourra plus tard dans la misère et l'impénitence finale.

Séance du 11 Février 1951

Présidence du D^r R. Bénard

I. - COMPTE RENDU FINANCIER POUR L'ANNEE 1950

par M. W. Marot, trésorier

**II. - CONSTITUTION DU MONASTERE
DE LA PRESENTATION (suite et fin)**

par Mademoiselle Cordier

III. - CLEMENT DU METZ

par le D^r Dautheil

IV. - LES VIEILLES FAMILLES DE SENLIS (suite)

par le D^r R. Bénard

Séance du 11 Mars 1951

Présidence du D^r R. Bénard

I. - ELOGE FUNEBRE DE M. VERDEAU

TRESORIER HONORAIRE

par le D^r R. Bénard

II. - LES CLOUET DU MUSEE CONDE (à suivre)

par Mademoiselle C.-M. Dugas

III. - LES VIEILLES FAMILLES DE SENLIS

SOUS L'ANCIEN REGIME (à suivre)

par le D^r R. Bénard

IV. - LA PLACE LANAVIT A SENLIS

par M. Journé

L'abbé Muller, dans sa « Monographie des Rues et Places de Senlis », et, plus récemment, M. G. Matherat dans sa savante étude sur l'« Origine des noms de Rues de Senlis », font souvent mention de la Place de Creil (ou du Pilori), nom qu'elle a porté pendant les siècles passés, avant de devenir au début du XX^e siècle la Place Lanavit, paisible place de notre calme Cité.

Mais qui était ce Lanavit ? Les vieux Senlisiens, que j'ai longtemps questionnés à ce sujet, me répondaient : « Lanavit ? attendez donc ; ce nom me dit quelque chose ! » Mais rien de plus !

Rencontrant l'autre jour le « Doyen » des Senlisiens et l'ayant interrogé, j'ai pu, enfin, satisfaire ma curiosité et ce que j'ai appris me permet aujourd'hui de renseigner ceux qui, nombreux, s'intéressent à notre petite histoire locale.

Il y a quelques 75 ans, dans une maison ancienne de la Place de la Halle (que le percement de la Rue Odent a fait disparaître) existait une boutique d'armurier, tenue par un Monsieur Lanavit... Celui-ci, successeur de son père, fort habile dans son métier, comptait dans sa fidèle clientèle la plupart des cultivateurs grands chasseurs de la région. Les jours de marché, Lanavit s'installait au Café Chérami (Café du Commerce actuel), où se tenait le Marché des Grains et siège également d'un « Cercle » très fréquenté. On l'y trouvait aussi très fréquemment dans la soirée ; la manille et le piquet n'avaient aucun secret pour lui. L'accorte Mme Lanavit tenait la boutique et son amabilité était proverbiale.

Leur vie se déroula de cette façon sans incident notable ; leur fils mourut jeune ; puis le ménage se disloqua. Lanavit resta jusque vers la fin du siècle écoulé le digne commerçant, vieil habitué du Café Chérami, et son nom serait, comme pour tant d'autres, peu à peu tombé dans l'oubli si une inspiration géniale et bienfaisante ne lui avait permis de survivre dans la mémoire de ses concitoyens. En effet, en mourant, Lanavit laissait à la Ville cent mille francs (des francs-or !) pour... « améliorer le pavage des Rues de Senlis », dont il avait éprouvé sans doute, par un long usage, les défauts séculaires. Nos édiles de l'époque, interprètes de la reconnaissance de leurs concitoyens, donnèrent alors le nom de Lanavit à la Place de Creil, juste hommage pour l'éminent service rendu.

On peut cependant s'étonner qu'ils aient cru devoir débaptiser cette antique place (qui fut aussi, à travers les âges, la « Place du Pilori », la « Place du Marché »), alors que des voies nouvelles auraient pu se prêter tout aussi bien à l'expression de leurs sentiments. Par contre, notre Doyen nous a rappelé que la Place de Creil actuelle changea quatre fois de nom (et ses habitants d'adresse) en moins de 50 ans, et fut successivement la « Porte de Creil », le « Quinconce de la Porte de Creil », etc..., mais que les maisons n'ont jamais été numérotées.

Séance du 8 Avril 1951

Présidence du D^r R. Bénard

I. - LES CLOUET DE CHANTILLY (à suivre)

par Mademoiselle C.-M. Dugas

II. - PARIS, LA COUR ET LA REGION DE SENLIS (à suivre)

par M. Toufflet

III. - LES FAMILLES NOBLES DE SENLIS

SOUS L'ANCIEN REGIME

par le D^r R. Bénard

Pierre de Fenis de Susange

et sa femme Marie-Madeleine le Carlier d'Herlye

A la fin du XVIII^e siècle, on trouve établi à Senlis, rue de Meaux, Jacques-Nicolas le Carlier, comte d'Herlye. Il y vivait avec sa fille Marie-Madeleine, laquelle avait épousé Pierre-Louis de Fenis, seigneur de Susange, retenu alors en qualité de lieutenant à la citadelle de Cambrai.

Le comte d'Herlye, né en 1709, devait être fort âgé quand il vint à Senlis. Deux filles de Marie-Madeleine vivaient également avec leur mère ; c'étaient Marie-Anne et Marie-Louise de Fenis de Susange. Une autre fille non mariée émigra. Louis de Junquières, dans ses souvenirs, en parle assez souvent.

Quatre actes d'état civil ou de baptême, provenant des Archives municipales mentionnent les noms de cette famille. Margry, dans ses « Notes pour servir à l'histoire de Senlis », parle de l'adjudication des meubles et effets provenant de la succession de défunt le Carlier d'Herly, père d'émigré, succession non réclamée par les héritiers. Ces renseignements sont assez maigres, on le voit. Mais les descendants de ces deux familles voulurent, au XVIII^e siècle, être admis à monter dans les carrosses du Roi, faire entrer leur fils parmi les pages de la Grande Ecurie, élever leur fille à Saint-Cyr. A cet effet, ils durent fournir à d'Hozier tous leurs titres de noblesse et c'est dans cette liasse de documents que l'on peut extraire l'histoire de ces deux familles.

a) Le Carlier d'Herlye

Originaire des Pays-Bas, nous trouvons cette famille établie en France à Cambrai dès 1571. Elle avait dû fuir les persécutions du duc d'Albe qui avait fait périr les comtes d'Egmont et de Horn avec toute la fleur de la jeunesse flamande.

Une autre branche de la famille se fixera dans l'Oise, à Clermont. Louis le Carlier, époux de Suzanne d'Anquetil (1577) fait baptiser le 15 août 1578 à l'église Saint-Samson de Clermont, son fils Louis II, qui épouse en février 1610 Marie de Franquenne, fille d'un bourgeois de la ville. Deux fils leur sont nés : Etienne le Carlier (1611), seigneur et vicomte de Uilly, annobli par Louis XIV en 1668, et Pierre le Carlier, baptisé à Clermont en 1617. Ce dernier eut deux enfants, dont une fille Angélique-Nicole, fut décapitée en place de Grève, le 19 juin 1699, convaincue d'avoir voulu faire assassiner son époux Claude Tiquet, conseiller au Parlement.

Pour ce qui est de la branche de Cambrai, elle reçut de l'Empereur Rodolphe, le 20 mars 1590, le plus grand honneur de Chevalerie. C'était une lettre, scellée du grand sceau de cire rouge sur lacs d'or, adressée à « Noble Louis le Carlier, seigneur de Masnières, Quéant, baron de la Prée, en considération de la noblesse de son origine et des services de ses ancêtres. » Ledit Louis le Carlier acheta en 1613 le Château d'Herlye, près de Roye, au Diocèse de Noyon.

C'est à Noyon, en l'église Saint-Eloi, que furent baptisés les sept enfants de Jacques-Nicolas le Carlier (1709-1796) parmi lesquels Marie-Madeleine venue à Senlis en 1790 et dont il est question au début de cette étude, laquelle épousa, en 1770, Pierre-Louis de Fenis de Susange.

Séance du 10 Mai 1951

Présidence du D^r R. Bénard

I. - LES CLOUET DU MUSEE CONDE (à suivre)

par Mademoiselle C.-M. Dugas

II. - PARIS, LA COUR ET LA REGION DE SENLIS (à suivre)

par M. Toufflet

III. - AULAS DE LA BRUYERE (à suivre)

par le D^r R. Bénard

IV. - JEAN-FRANÇOIS DE LA ROCQUE

SEIGNEUR DE ROBERVAL

par Mademoiselle C.-M. Dugas

Les dictionnaires historiques mentionnent tous un Seigneur de Roberval qui vécut de 1602 à 1675, et qui, savant distingué, inventa un système de balance qui porte son nom.

Mais il est un autre Seigneur de Roberval, méconnu celui-là, qui vint au monde un siècle plus tôt, et qui mériterait bien de la France, tout au moins de l'Oise, un souvenir sympathique, sinon reconnaissant. Il s'agit de Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval, dont Senlis se doit d'honorer la mémoire, et dont la vie aventureuse constitue la matière d'un roman passionnant.

Seigneur de Roberval, Noé-Saint-Rémy, Noé-Saint-Martin, Baccuël et Moru dans l'Oise; Seuil, Acy-lès-Rethel, Poix et Saint-Soupleux en Ardennes; Arzains et Armenys dans l'Aude, Jean-François de la Rocque appartenait à une grande famille du Languedoc. Son père, Bernard de la Rocque, connétable de Carcassonne, avait reçu autrefois de Charles VIII la mission de réprimer les brigandages des soldats étrangers dans sa région.

Malheureusement pour sa famille, cet homme énergique disparut trop tôt, en 1514, laissant de sa deuxième femme, Isabeau de Poitiers, plusieurs enfants mineurs, dont une fille, Charlotte (qui épousa plus tard Guillaume de Magdaillan, seigneur de Montataire) et Jean-François, qui devint majeur en 1521, sans acquérir pour cela plus de sagesse.

Ardent, plein de vie, prodigue, boute-en-train de la cour de François I^{er}, ami du poète Marot, favorisé par le Roi, le jeune homme eut vite fait d'éparpiller ses biens en compagnie de joyeux compagnons de son espèce. L'un après l'autre, ses domaines furent vendus ou hypothéqués, malgré les efforts du Roi qui appréciait ce « féal chevalier, portenseigne de cent hommes d'armes » et aussi brave qu'étourdi.

En 1531 : une ordonnance du 15 juin (à Chantilly) fait remise à Roberval de l'office d'aulneur de « toilles » (toiles) à Rouen.

1533 : création de foires et marchés dans le domaine de Poix.

1537 : cession de l'exploitation des mines d'or, d'argent et de métaux précieux du royaume.

Tels furent les moyens par lesquels François I^{er} s'efforça de procurer des ressources au prodigue Roberval. Mais comment satisfaire et occuper cet homme bouillant dont Clouet (ou l'un de ses émules) nous a légué l'effigie énergique et haute en couleurs ? Nez « petit rouge » dit une note griffonnée sous le portrait (et qu'il faut traduire par « un peu rouge ») ; car le nez courbe et large du sire n'est pas petit ; nez de conquérant et d'homme d'affaires, œil vif, barbe drue, bouche frémissante, l'homme, sans être beau, est puissamment original et, devant cette mine hardie, le roi François pense que son ami offre un type splendide d'explorateur.

Justement, le pilote Jacques Cartier doit repartir en 1541 pour cette terre lointaine qu'il a baptisée « Canada ». Eh bien, Roberval l'accompagnera ; mieux, il sera « Lieutenant-Général, chef et capitaine de l'entreprise », avec les pleins pouvoirs d'administration civile et militaire pour conquérir, partager et aménager la nouvelle colonie. Le Lieutenant-Général emmenait avec lui un état-major de gentils-hommes, dix hommes d'Eglise, trois médecins, des soldats, des artisans et enfin (car il fallait bien des troupes à ces cadres) tout un convoi

de déportés, afin que ces malfaiteurs puissent « reconnaître le Créateur, luy en rendre grâce et amender leur vie, à charge pour eux de payer les frais de leur transport et de leur séjour pendant deux ans au Canada. » Etaient exclus de cette grâce conditionnelle les hérésiarques, les faux monnayeurs ou les coupables d'autres crimes trop énormes. »

Pour mener à bien l'expérience, deux seules choses manquaient et sans doute ni le Roi, ni Roberval, n'étaient à même de les fournir : l'expédition n'avait ni bateaux, ni argent !

Vainement, le dévoué Magdallan, seigneur de Montataire, s'évertuait à procurer de l'aide à son beau-frère ; vainement Roberval vendit son vieux manoir de Bacouël, près Verberie, et des cens et des vignes ; son escarcelle sonnait toujours le vide. Alors, comme dans les légendes, le diable se présenta ; un diable de bonne race, Pierre de Bidoux, ancien vice-amiral de Bretagne et neveu de l'héroïque navigateur Prigent de Bidoux.

Quand Roberval le rencontra, Pierre de Bidoux exerçait la profession de pirate et il en montra si clairement les avantages à son nouvel ami que bientôt tous deux, embusqués sur la côte bretonne, pillaient sans vergogne navires français aussi bien qu'anglais. Il y eut des plaintes et le Roi se fâcha ; pas trop durement toutefois ; il exigea seulement le départ du coupable et de la flotille enfin armée.

Roberval parvint à Terre-Neuve le 8 juin 1542 et rencontra Cartier, lequel, parti en 1541, revenait de son expédition. L'affaire était manquée. Les colons de Roberval ne purent s'adapter au climat du Canada, et, le 3 avril 1544, Roberval, revenu péniblement en France, procédait à la liquidation de l'entreprise.

C'était la ruine, de nouveau.

Toujours secourable, François I^{er} chargea l'aventurier malchanceux de parfaire les fortifications de Senlis, dont Louis XI avait, dès 1465, entrepris la réfection totale. Roberval s'en tira à son honneur. « Il se fit remarquer, nous dit l'abbé Muller, par une activité et un dévouement singuliers. C'est lui qui exhaussa tout le rempart depuis la Porte de Paris jusqu'à celle de Creil, appliqua le Bastion de Saint-Vincent, etc... » Installé dans l'ancienne demeure des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, place de la Halle, notre oiseau migrateur, tombé des nuages, pouvait espérer des jours meilleurs !

Il n'en fut rien ; cette fois, ce fut la guerre contre l'Espagne et l'Angleterre qui brisa la nouvelle carrière de Roberval. Il reprit du service, faillit périr en juillet 1545 dans l'incendie du vaisseau-amiral « Le Philippe » et ne se sauva qu'à grand peine.

Décidément orienté vers les grands travaux d'aménagement, il fut, en 1548, une fois la paix revenue, nommé « grand maître, superintendant et général réformateur des mines ». En 1557, le roi Henry II lui confiait la direction des travaux à faire aux fortifications de la ville de Paris.

Hélas, le pauvre Roberval était voué au malheur ! Il périt obscurément en 1560, assassiné à Paris, près des Saints-Innocents. Il ne laissait que des dettes à ses neveux !

Ainsi vécut et mourut dans le drame cet homme, ce héros plein de courage et d'esprit, qui avait seulement oublié de renouveler sa provision d'huile dans la lampe de sagesse !

Séance du 14 Juin 1951

Présidence du D^r R. Bénard

I. - SORCIERS ET SORCIERES DU VALOIS

par Mademoiselle C.-M. Dugas

« Voici la Saint-Jean d'Eté », la Saint-Jean avec ses feux mystérieux et sa nuit magique, « Midsummer-night », la nuit de la mi-été, comme dit Shakespeare, bien que notre calendrier, moins logique, la place au début de l'été. Et cela nous fait souvenir de tout ce monde étrange de sorciers et de fantômes qui, jadis, alimentait les récits des veillées.

Si la nuit de la Saint-Jean est célébrée un peu partout, la Fête des Brandons est bien de chez nous, avec sa danse aux flambeaux sur la butte d'Aumont.

— Qu'était-ce donc que cette réunion un peu démoniaque, tenue

jadis le premier dimanche du Carême ? Sans doute un vestige du culte gaulois de la lumière : « ager de Lucius ou Lucus », disait une antique inscription trouvée sur une borne de grès, au sommet de la butte. Lucus, Luco, c'est une divinité celtique dont le culte se célébrait par le feu.

Cérémonie du même genre, probablement, la fête du Bois-Hourdi de Chambly ; sans doute, jadis, on y brûlait, en l'honneur des dieux, un de ces énormes mannequins d'osier qui renfermaient des victimes humaines.

Au XVI^e siècle, on comptait encore dans le Valois « plus de six cents, tant magiciens qu'astrologues, nécromanciers, devins, etc... »

Montés sur un balai, les sorciers s'en allaient à Verberie pour célébrer le sabbat autour du grand diable d'enfer ; les sabbats de Verberie se tenaient en trois endroits ; au Pont-la-Reine ; sur le grand chemin de Compiègne, à Noé-Saint-Martin, près du grand chemin de Paris et au Bois d'Ageux.

Sous le règne de François I^{er}, le procès de Jeanne Harvilliers attira l'attention sur les sabbats de Verberie.

Cette Jeanne, fille d'une sorcière, avait été vouée au diable le jour même de sa naissance. A l'âge de 12 ans, elle fut présentée au diable, un homme grand et vêtu de noir, botté, éperonné, l'épée au côté, comme son cousin Mephisto, et l'escarcelle pleine... tout au moins de maléfices. Il promit à Jeanne, si elle voulait l'écouter, de faire son bonheur et de lui enseigner plusieurs moyens de rendre services à ses amis et de nuire à ses ennemis. Proposition tentante ; Jeanne accepta et se mit à l'école du diable ; celui-ci lui apprit d'abord à faire périr en peu d'heures les hommes et les animaux ; une expérience fut si « heureuse » qu'elle attira fâcheusement l'attention sur Jeanne et sa mère. Celle-ci fut brûlée comme sorcière ; la fille, plus jeune, ne se voit condamner qu'au fouet.

Après ce désagréable incident, Jeanne quitta Verberie et alla s'établir dans le Laonnais. Avec l'assentiment du diable, elle avait pris un mari ; la chronique ne dit pas si elle le rendit heureux ; en tout cas, il ne semble pas avoir joué un grand rôle dans la vie morale de son épouse. Les conséquences du mariage furent cependant très graves pour Jeanne Harvilliers ; celle-ci eut une fille qui, naturellement, était mauvaise comme un diable et cherchait querelle à tout le monde. Un beau jour, cette aimable enfant reçut une correction d'un voisin irrité ; fait divers des plus communs. La mère prend le parti de sa fille et menace le voisin ; ordinairement, ce genre d'affaire se règle avec quelques coups de balais. Jeanne avait d'autres moyens de vengeance ; elle demanda au diable un sort assez puissant pour envoyer son ennemi dans l'autre monde ; elle obtint de son maître infernal une poudre avec la notice d'emploi, sorte de D.D.T. contre voisins qu'elle se hâta de placer sur le chemin où devait passer la victime. Par malheur, ce fut un autre voisin qui passa le premier, un ami de Jeanne, celui-là ; le pauvre homme tomba immédiatement malade. Désespoir de la sorcière qui avoue son crime au mourant, lui demande pardon et implore du diable un contre-sort que celui-ci ne peut fournir. Il est toujours beaucoup plus facile de faire le mal que de le réparer.

Le malade mourut. Jeanne et le diable se brouillèrent sans retour. Mais l'aveu de la criminelle, sa terreur après la mort de la victime, certains témoignages aussi alertèrent la justice. Jeanne Harvilliers fut arrêtée, interrogée, convaincue de meurtre ; certains des juges inclinaient à ne retenir que l'inculpation d'empoisonnement, punie par la pendaison ; mais le peuple eut vent de cette faiblesse et s'assembla en foule autour du tribunal pour exiger que la sorcière fut brûlée vive, comme le méritaient ses maléfices ; il paraît d'ailleurs que les sorciers trouvaient le moyen de survivre à la pendaison.

Jeanne monta sur le bûcher le dernier jour d'avril 1578.

— Sorcellerie aussi, la séduction que Louise de Budas, puis sa tante, Mme de Dizimieu, exercèrent l'une après l'autre, sur le vieux connétable Henri I^{er} de Montmorency ? La première mourut si étrangement en son château de Chantilly que les gens sérieux comprennent tout de suite que la jolie princesse avait eu le cou tordu par le diable en personne. Et quand, trois mois plus tard, le veuf désespéré s'éprit soudain de la tante de sa femme et l'épousa au château de Mello, c'est que Mme de Dizimieu avait recueilli l'anneau magique dont Louise de Budas s'était servie pour conquérir les cœurs. Et si le Connétable se lassa bien vite de Mme de Dizimieu et fit annuler son mariage, c'est que la dame avait perdu l'anneau.

Louise de Budas continua de hanter le château de Chantilly et, quelques jours avant la mort du Grand Condé, son écuyer, un homme

pondéré, sans imagination, et le valet de ce gentilhomme virent fort distinctement, à la fenêtre du Cabinet des Armes, la figure « d'un mort enseveli ». Or. le cabinet était fermé depuis six mois et les deux hommes, ayant cherché dans le château, ne trouvèrent rien qui ressemblât à l'apparition.

Sorciers, fantômes, diableries, tout cela est-il vraiment songes de bonne femme ou expression concrète de faits très réels ? Il y a bien des façons de faire le sabbat et de vouer son enfant au démon ; les journaux sont pleins d'histoires de ce genre : suites de bal, enfance dévoyée, mauvaises lectures, spectacles démoralisants, voilà les diableries, les grimoires maléfiques de notre temps et les empoisonneuses n'y manquent pas. Mgr le Connétable de Montmorency faisait, sans le savoir, des mariages à l'américaine ; là, c'est le « charme » de la nouveauté qui opère. Quant au fantôme, on n'en rencontre pas tous les jours, c'est certain, mais il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre que nous ne nous en doutons avec notre philosophie.

II. - PARIS, LA COUR ET LA REGION DE SENLIS (suite)

par M. Toufflet

III. - AULAS DE LA BRUYERE (suite)

par le D^r R. Bénard

Séance du 14 Octobre 1951

Présidence du D^r R. Bénard

I. - LA PROMENADE ANNUELLE DU 5 JUILLET 1951

par Mademoiselle C.-M. Dugas

Les splendeurs de Versailles et l'évocation des Souvenirs de la Vallée de Chevreuse : tels furent les buts de la promenade offerte par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis à ses adhérents et amis, le 5 juillet dernier. Suivant une heureuse tradition, Mlle Dugas en a relaté les péripéties en quelques pages remarquablement documentées, avec un style vif non exempt parfois de pointes malicieuses. Nous en reproduisons quelques passages :

« A Versailles, narre-t-elle, notre groupe est confié à un guide « éclairé qui nous fait bénéficier d'un traitement de faveur. Nous « visitons ainsi les « Appartements privés », privés de tout confort, « pourrait-on ajouter. L'hygiène, respectée à peu près au Moyen Age, « avait disparu au XVII^e siècle et le splendide Versailles en manquait « fort. Peut-être Louis XIV, comme d'ailleurs tant de nos contem- « porains, préférerait-il le superflu au nécessaire ! La visite des appar- « tements de Louis XVI, cabinet de travail attenant à la chambre « à coucher, bibliothèque aux titres sévères, atteste combien ce Roi « méconnu consacra sa trop courte vie au travail et à la vertu.

« Nous jetons en passant un coup d'œil de regret sur les jardins « enchantés où glissent tant d'ombres poétiques ou tragiques ; « l'horaire ne permet qu'une brève escapade sur la terrasse.

« L'après-midi, visite des « Granges » et de Port-Royal. Aux « Granges », nous voici bien loin des splendeurs de Versailles. Là-bas, « les dieux de l'Olympe s'effritent sur leurs panneaux sertis de cadres « dorés ; ici, dans la sainte pauvreté, règne toujours le Dieu qu'ado- « raient les « Messieurs » et qu'ils enseignèrent dans les « Petites « Ecoles » où ils inventèrent la pédagogie moderne. Puis, foyer du « Jansénisme, et, pour cette raison, ruiné et rasé par ordre de « Louis XIV, voici Port-Royal. Dans le monument élevé sur l'empla- « cement du chœur, des mains pieuses ont rassemblé les souvenirs « de ceux qui vécurent là. Nous admirons les portraits des Abbesses « de la famille Arnauld, les deux Angélique, Agnès, et celui de la « charmante Jacqueline Pascal, digne sœur de son génial frère.

« D'intéressantes maquettes nous permettent de comprendre la « disposition des lieux qui furent chers à tant de beaux esprits et « de grandes âmes : nos voisins les Condé, Mme de Sévigné, Boileau, « Racine et même La Fontaine ; ce qui tendrait à prouver que la

« religion de Port-Royal n'était pas si effrayante, car le bon fabuliste « n'aimait guère la tristesse. »

Ensuite, quelques lignes intéressantes sur le Château de Dampierre, visité à la hâte, puis le retour ! Et, en terminant, la narratrice prend soin d'ajouter : « Ceux qui n'ont eu qu'à jouir ne peuvent « s'empêcher de penser, avec un peu d'effroi et beaucoup de recon- « naissance, à ce que fut l'envers du décor pour le discret et dévoué « organisateur — et c'est justice. Grâce à lui, reconnaît-elle, « nous « avons fait un beau voyage » !

II. - LUTHIERS ET VIOLONS

par M. G. Lanier

C'est une rubrique qui figure rarement à nos programmes historiques ou archéologiques, mais que justifie le don récent fait à notre Société (par Mme Mocquet, de Betz) d'un violon portant la marque d'Amati, lequel fut, vers 1550, un célèbre luthier.

M. Lanier, en une savante dissertation, nous a parlé des origines orientales du violon, des différentes sortes d'instruments à cordes au Moyen Age et de leurs modifications successives : rubebbe, viole et ses variétés, violon sur pied, accordo, sorte de contrebasse à douze et même quinze cordes.

Au XV^e siècle on revient à des dimensions plus raisonnables, pour en arriver à peu près au violon actuel. Deux écoles concurrentes, à Brescia et Crémone, et, postérieurement, une troisième à Cracovie, se disputent la renommée. C'est à Crémone que l'on rencontre, vers 1550, Amati, lequel donne au violon une « voûte ». Il sera le maître de Stradivarius, le créateur des « languets », violons plus étroits et élancés.

Le conférencier donne ensuite de nombreux détails assez suggestifs sur les caractéristiques de l'instrument, ses formes diverses et les qualités très variables de leur sonorité respective. Un détail qui renversera les idées généralement reçues : ce n'est pas, comme on l'a cru longtemps, à la qualité du vernis qu'il faut attribuer la sonorité des violons du maître ; et les luthiers ont, paraît-il, perdu leur temps à en rechercher la formule. C'est l'« âme » et la « carre » des violons qui font l'immense valeur des instruments montés par Stradivarius.

L'« âme » petite tige de sapin, est placée verticalement à l'intérieur du violon et tient uniquement par pression, engagée à force entre les deux parois, et jamais collée ; étant rigide, elle augmente l'acuité des sons sur la voûte. Quant à la « carre », en sapin nervuré, elle est collée sur la table d'harmonie et s'oppose à l'affaiblissement de la voûte ; elle renforce la sonorité des notes graves. Le vernis ne joue donc qu'un rôle de simple protection.

Nous apprenons, pour terminer, que prétendre que les instruments construits par Stradivarius seront toujours les meilleurs et d'une qualité indépassable n'est que du snobisme et même une simple suggestion d'archéologues amoureux de pièces de collection.

III. - LES VIEILLES FAMILLES DE SENLIS

LES MALEZIEUX (à suivre)

par le D^r R. Bénard

Séance du 11 Novembre 1951

Présidence du D^r R. Bénard

I. - CHANTILLY, VILLE DE TOURISME AU XVIII^e SIECLE

par Mademoiselle C.-M. Dugas

Chantilly n'a pas toujours été tel qu'il se présente aujourd'hui à nos yeux. Ce fut au début un tout petit rassemblement de quelques maisons autour du domaine des Condé, lequel appartenait à la commune de Saint-Firmin.

Au second jour même de cette création, hôteliers et cabaretiers surgirent (il fallait bien nourrir et abreuver tous les gens du Prince !) et c'est une charmante et très suggestive évocation que la conférence de Mlle Dugas fait apparaître avec les vieilles enseignes de l'ancien Chantilly.

Tout cela a évidemment disparu ou a été remanié ; il reste cependant quelques hôtelleries, qu'il, si elles n'occupent plus la même place, ont cependant gardé leur nom et leur destination. A mesure que Chantilly se développait et devenait ville, les auberges augmentaient aussi en nombre et en importance. Près d'elles, des cabarets plus modestes s'offraient aux passants. On retrouve quelques-uns de ces hôtels surtout dans le quartier de l'Hospice : « Le Grand Turc » (devenu l'Hôtel d'Angleterre), les « Trois Pots », la « Grâce de Dieu », etc...

En 1777, Chantilly, avec 1.500 habitants, comptait vingt-sept hôtels ou cabarets, douze marchands de vins, un brasseur, dix-huit épiciers, trois touchers, six boulangers, deux pâtisseries, un charcutier. Et ceci s'explique par le caractère touristique déjà particulier à Chantilly dès cette époque, et aussi par le privilège de faire entrer les marchandises sans droits de douane.

De là, les longues protestations des Fermiers Généraux, qui n'y trouvaient pas leur compte, étant donné le scandale d'une contrebande inouïe ! Ne découvrit-on pas soudain qu'en quatre mois (du 1^{er} septembre 1776 au 31 janvier 1777) les épiciers de Chantilly avaient reçu 56 barils d'eau-de-vie, soit une quantité totale de 24.730 litres ! Les Fermiers Généraux n'avaient cure que les Cantiliens fussent ou non alcooliques, encore fallait-il que ce liquide fut honnêtement contrôlé par la Régie. Le Prince de Condé fut alerté ; et l'on tomba d'accord pour réprimer ces abus : chose peu commode. Le fisc demandait les droits de douane ; le Prince, tout en ne voulant pas permettre à ses vassaux de faire du tort à l'Etat, ne tenait pas à ce que l'Etat supprimât le privilège qu'il leur avait obtenu.

La querelle dura cinq ans et se termina par un compromis. L'exemption des droits de douane était maintenue, mais les épiciers n'auraient droit désormais qu'à 12.000 litres chaque année. Les épiciers devinrent fous furieux, en appelant à la Cour des Aides, au Conseil du Domaine, à la population ; puis finalement consentirent à payer les droits tout en haussant un peu les prix (procédé bien connu de tout temps) ! Hautin, le meneur de la protestation, devait, quelques années plus tard, afficher des sentiments révolutionnaires qui le menèrent à la mairie de Chantilly !

Tandis qu'à la même époque, Petit, l'aubergiste de « L'Epée Royale », proche l'église, en son humble fidélité aux Princes, recueillait les cœurs des Condé, jetés hors de leur urne à même le cimetière !

II. - LES VIEILLES FAMILLES DE SENLIS

LES MALEZIEUX (à suivre)

par le D^r R. Bénard

Réunion du 9 Décembre 1951

Présidence du D^r R. Bénard

I. - UN ROMAN D'AMOUR AU XVIII^e SIECLE

MADemoisELLE DE CONDE

ET LE MARQUIS DE LA GERVAISAI

par Mademoiselle C.-M. Dugas

« N'avoir jamais d'amour, telle est ma fantaisie,
« Je crains trop les transports d'un dangereux amour.
« Et j'évite ce dieu guidé par la folie
« Comme l'oiseau timide évite le vautour. »

Par ce badinage de bouts-rimés, Mlle de Condé, la princesse Louise, exprimait une volonté bien déterminée, puisqu'à vingt-neuf ans, en 1786, elle gardait encore toute sa liberté de cœur, toute sa pureté, au milieu d'une Cour fertile en intrigues ; le ménage irrégulier de son père, le prince de Condé, et de Mme de Monaco, les légèretés de son frère, le duc de Bourbon, et de sa belle-sœur, autant de causes de froissement pour Louise ; orpheline de mère à trois ans, n'était-elle pas restée au couvent de Panthéon jusqu'à vingt-cinq ans, comme toutes les princesses sans mère et sans époux, après avoir subi dans son enfance l'influence de sa sainte et noble tante,

Mlle de Vermandois, abbesse de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours.

De ces longues années de retraite, la jeune fille gardait le goût de la prière, de l'étude, de la charité, une charité de cœur et non seulement d'argent qui, à la grande surprise des siens, lui faisait écouter patiemment les doléances des cadettes de l'Hospice Condé, ou les bavardages puérils de la petite bergère de Vineuil.

Pouvait-elle se douter, la pauvre Louise, que ces goûts vertueux et si différents de ceux de son entourage lui feraient perdre sa tranquillité de cœur à Bourbon-l'Archambault où elle était venue, en 1786, soigner les suites d'un accident douloureux mais banal : une jambe brisée dans une chute sur la terrasse des Tuileries !

La rigide étiquette abandonnait ses droits pendant les cures thermales ; tandis que Mlle de Condé devisait au milieu d'une honnête et paisible société, elle prononça quelques mots sur la vanité du monde et fut approuvée sans façons par un jeune lieutenant aux Carabiniers de Monsieur, « Louis-Marc Magon de la Gervaisais », breton de vieille souche, militaire par tradition aristocratique, rêveur, amoureux de justice par hérédité celte.

Sans doute, la Gervaisais ne ressemble ni aux Galaor de Versailles, ni aux beaux ténébreux, aux Werther ou aux Lovelace des romans de son temps ; mais il est bien mieux que cela et Louise ne tarde pas à s'en apercevoir ; âme généreuse, esprit profond jusqu'à la prophétie, ce frère de race de Chateaubriand et de Lamennais devait, jusqu'au terme lointain de ses jours, mener par ses écrits une ardente croisade en faveur d'une réalisation sociale des principes chrétiens.

Et parce que celui-là ne cherchait pas à plaire ni à flatter, la princesse l'écouta et découvrit qu'il était éloquent et beau quand une pensée généreuse l'animait. En quelques instants, l'alliance fut faite entre la fille de sang princier et le modeste gentilhomme ; dans ce qu'ils nomment avec candeur « amitié », rien ne les embarrasse : « L'âme n'a pas d'âge comme elle n'a pas de sexe », déclare la Gervaisais ; pas de rang social non plus, et, presque du matin jusqu'au soir, les deux jeunes gens réunis se promènent, jouent aux échecs, montent une comédie de salon dont la Gervaisais est l'auteur, visitent les pauvres, enfin, et c'est une occasion délicieuse pour Louise de constater la sensibilité de celui qu'elle appelle « mon ami ». Dans cette association de deux âmes, la Gervaisais joue le rôle de la raison, de l'esprit, c'est lui qui dirige ; Louise est la fantaisie, la tendresse, ce qui n'exclut pas la tyrannie. Quand, la cure terminée, le prince de Condé et sa fille retournent à Paris et la Gervaisais dans sa garnison, à Saumur, un échange de lettres passionnées prolonge les causeries de Bourbon-l'Archambault. Malgré les inévitables querelles — peut-être sont-elles une expression de l'amitié — les jeunes gens vivent d'abord un rêve merveilleux :

« C'est bien une réalité qu'il existe une « bonne » et un ami qui n'ont qu'une âme, qu'un cœur, qui tous deux étaient nés l'un pour l'autre, qui se sont rencontrés, se sont aimés presque aussitôt et ne changeront jamais. »

Ils songent à « une petite maison dans les vignes ». Ah ! s'ils pouvaient y vivre, unis devant Dieu et les hommes, loin du monde qu'ils n'aiment ni l'un ni l'autre ! Mais une princesse n'a pas le droit d'écouter son cœur. La crainte de briser la vie de son ami hante Louise, avec l'idée du sacrifice : « si sa trop tendre amitié peut être « un sujet de peine pour lui, oh ! qu'il m'aime moins ; de bon cœur « je sacrifierais une partie de mon bonheur pour augmenter le sien. »

Et dans le moment où la Gervaisais, profitant d'un congé de Noël, accourt à Paris vers celle qu'il aime, c'est lui qui doit faire acte d'abnégation, repartir sans avoir vu Louise ; le secret de leur amitié, découvert, est commenté avec tant de malveillance, que le prince de Condé, alarmé, a exigé de sa fille qu'elle ne rencontre pas le jeune homme.

Pendant quelque temps, Louise et son ami tentent d'espérer des jours meilleurs, mais leur bonheur a reçu le coup de grâce. Après plusieurs semaines de luttés, de douleur, d'épuisement physique et moral, Mlle de Condé se décide à rompre ce qu'elle ne peut plus nommer de l'amitié ; soumise aux lois de l'étiquette, ne pouvant épouser celui qu'elle aime, elle « ne peut supporter l'idée de s'exposer à ce qu'elle craint le plus au monde », la chute morale qui profanerait les plus purs des sentiments. « Oh ! ne me hâissez pas ! mais ne m'aimez plus ». Elle ajoute pourtant : « on peut changer de conduite quand on a du courage ; changer son cœur, j'ignore si cela est possible. »

Leur cœur ne changea pas. Louise suivit son père en émigration, prit l'habit religieux, offrit à Dieu ce cœur qui n'avait plus le droit

de battre pour la Gervaisais. Lui se maria, vécut pour les siens, pauvre, ignoré, lançant inlassablement dans ses écrits l'appel à la fraternité chrétienne. C'est le 29 décembre 1838 que ces deux âmes s'unirent pour l'Éternité par la mort de la Gervaisais ; son amie l'attendait depuis quatorze ans ; et dans « la demeure du Père », ils réalisèrent enfin le rêve de « la petite maison des vignes ».

II. - UNE OPERATION

DU CHIRURGIEN ANTOINE DUBOIS A SENLIS EN 1808

par le D^r R. Bénard

Le conférencier donne connaissance d'articles parus au cours des derniers mois dans le périodique « Histoire de la Médecine », et dont il est l'auteur.

Dans le premier, dont il est question ci-dessous, il expose en détails (d'après le récit qu'en a fait l'opéré lui-même dans ses Mémoires publiés en 1915 par les soins de notre Société) l'opération effectuée en 1808 sur la personne de M. de Junquières, un de nos très notables concitoyens. Il nous présente d'abord la personnalité du Chirurgien Dubois : « Antoine Dubois n'a rien écrit, n'a rien publié ; il n'a eu « d'autre ambition et d'autre joie que de bien faire, laissant à d'autres « le soin de faire connaître les nombreux services qu'il a rendus à « la Science et les belles actions qui ont honoré sa vie ». C'est en ces termes curieux et assez inattendus que Frédéric Dubois (d'Amiens) Secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, commença l'éloge qu'il prononçait en 1850 de ce collègue universellement estimé.

D'une habileté reconnue de tous, Antoine Dubois (1756-1837) resta tellement populaire dans la mémoire de ses concitoyens que, lorsqu'en l'an X, le Conseil général des Hospices de Paris, ayant résolu de créer au Faubourg St-Martin une « Maison municipale de Santé », l'opinion publique la baptisa dès l'instant du nom de « Maison Dubois ». Depuis 150 ans, des travaux d'urbanisme ont fait disparaître la maison primitive ; tandis qu'une autre « Maison municipale de Santé » était réédifiée en 1856, à quelques 500 mètres de la précédente, mais au Faubourg St-Denis. Elle n'est encore actuellement connue dans le public que sous le nom de « Maison Dubois ».

La réputation d'Antoine Dubois était considérable comme chirurgien et comme accoucheur. C'est lui qui fut appelé au chevet de l'Impératrice Marie-Louise au moment où celle-ci allait donner à la France un Roi de Rome. La reconnaissance de Napoléon se manifesta de façon tangible pour Dubois (dont le désintéressement en matière financière n'était pas la qualité dominante). Évalué en monnaie moderne, le Souverain lui attribuait un traitement annuel de quatre millions, pour sa charge d'accoucheur de l'Impératrice, lui promettant en outre même somme par accouchement ultérieur ; pour celui qui venait d'avoir lieu, il lui allouait... 28 millions !

Tel est l'homme que, le 20 mai 1808, notre concitoyen Amable-Louis de Junquières mandait à Senlis à son chevet pour l'opérer de la « pierre ». Il est impossible de résumer ici le récit si pittoresque du patient (tel qu'il figure dans ses Mémoires). Malgré tout, et sans être spécialiste, on ne peut s'empêcher de constater les différences qui existent entre une opération pour calcul vésical effectuée il y a un siècle et demi et la même faite aujourd'hui ; tout a changé : le lieu d'opération, la technique, les résultats, et même... le taux des honoraires du chirurgien ! Pour nous borner à ce dernier point, disons seulement que l'opération n'ayant duré que trois minutes, les honoraires du chirurgien (y compris ceux des aides) coûtèrent à Junquières la coquette somme de 660.000 francs (en valeur actuelle) ; que cette opération aboutit à la constitution d'une fistule recto-vésicale, par laquelle, suivant l'expression exquise de Junquières, « les liquides, « les sécrétions et les vents s'échappèrent par des voies que la nature « ne leur avait pas destinées » !

Junquières vécut encore treize ans dans ce piteux état, et, fait digne de remarque — et qui montre une fois de plus la différence entre les deux époques — il ne songea même pas à attaquer son chirurgien devant les tribunaux pour se faire rembourser — et même au delà — les honoraires qu'il lui avait versés !

Monsieur de Junquières était un « gentilhomme » !



